

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
9 MARS 2023

DATE de PUBLICATION
20 MARS 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 33

L'an deux mille vingt-trois,
le 14 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Muriel CLERY, - Béatrice DENIGOT, - MM. Guillaume FREDET, - Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Régine ROSSET.

M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Eric ROZE
Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Anne-Cécile BLANCHARD a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°26-2023 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des ressources humaines, propose d'apporter au tableau des emplois de la Communauté de Communes des modifications dans le respect du Code Général de la Fonction Publique et plus précisément son article L.313-1.

Ces modifications concernent les services du pôle environnement.

Services déchets et SPANC

Afin de faire face à un surcroît d'activité au sein du pôle environnement, la collectivité a recours depuis juillet 2019 en continu à des agents contractuels pour assurer des fonctions d'assistance administrative et d'accueil du service déchets et depuis 2021 pour assurer la mise à jour de la base de données des usagers du SPANC.

Aussi, il convient de renforcer l'équipe administrative du pôle environnement en créant un emploi permanent d'assistant(e) administratif(ve) à temps plein pour assurer d'une part les fonctions d'accueil du service déchets à 0,5 ETP et d'autre part les fonctions d'assistance administratif du SPANC à 0,5 ETP.

Ce poste de catégorie C à temps complet en filière administrative sera ouvert au grade minimum d'adjoint administratif et au grade maximum d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Les crédits ont été inscrits au budget.

Service cycles de l'eau, à créer avec intégration du service SPANC

La compétence cycles de l'eau d'Arc Sud Bretagne comprend actuellement :

- Le SPANC dont la gestion est assurée par la directrice des pôles environnement et finances en surcroit d'activités, notamment au vu de l'augmentation du nombre des contrôles réalisés et des dossiers potentiellement contentieux,
- La GEMAPI, compétence transférée à l'EPTB Eaux et Vilaine, nécessitant un suivi des actions engagées par ce dernier, précédemment réalisé par le DGS d'Arc Sud Bretagne.

Par ailleurs, la préparation du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement au plus tard le 1^{er} janvier 2026, nécessite la mobilisation de moyens supplémentaires.

Aussi, il convient de créer un emploi permanent de responsable du service cycles de l'eau qui aura pour principales missions :

- La gestion du SPANC à 0,60 ETP,
- La préparation du transfert puis la gestion de la compétence eau et assainissement à 0,30 ETP,
- Le suivi des actions de l'EPTB Eaux et Vilaine pour la compétence GEMAPI à 0,10 ETP.

Ce poste de catégorie B ou A à temps complet en filière administrative ou technique sera ouvert au grade minimum de rédacteur ou technicien et au grade maximum d'attaché ou ingénieur. Les crédits ont été inscrits au budget.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires sur les deux emplois créés, les fonctions pourront être exercées par un contractuel dans les conditions fixées par le Code Général de la Fonction Publique, et dans le respect de la procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CREE** un emploi permanent à temps complet d'assistant(e) administratif(ve) et chargé(e) d'accueil, au sein du pôle environnement, affecté à 0,50 ETP au service déchets et à 0,50 ETP au service SPANC,
- **CREE** un emploi permanent à temps complet de responsable du service cycles de l'eau au sein du pôle environnement,
- **FIXE**, en conséquence, le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 21/03/2023
Le Président,

